

Lettre ouverte au Mécanisme de la Société Civile (MSC)
à propos du fonctionnement interne du MSC.

Le document sur le fonctionnement interne du MSC a désormais été voté. Malheureusement, le document tel qu'il est rédigé inclut une disposition qui exclut les groupes locaux et nationaux.

Le document fondateur du MSC appelle à la création d'un espace ouvert à toutes les organisations de la société civile et dans lequel la priorité est donnée au fait de s'assurer que les voix des petits producteurs, des pêcheurs artisanaux, des éleveurs, des peuples autochtones, des précaires urbains, des migrants, des travailleurs agricoles, etc. soient entendues.

Cependant, le document actuel sur "Le fonctionnement interne du MSC" dit que les organisations nationales et organisations populaires de base ne peuvent pas faire partie des secteurs sociaux, et alors qu'elles en font partie de plein droit et qu'elles participent à tous les niveaux, y compris au niveau régional ou international.

Faire la ségrégation d'OSC dans une plate-forme censée être ouverte, sur la seule base de leur niveau d'organisation est source de division et injuste pour les petites organisations. Marginaliser les organisations nationales et de base parce qu'elles ne sont pas affiliées à des formations mondiales est discriminatoire. Et le fait de les écarter parce qu'elles sont en minorité est un acte d'oppression. Cela viole le principe d'inclusion au sein du MSC et a le potentiel de détruire le MSC.

A ce jour, les seuls arguments que nous avons entendus pour ne pas autoriser l'inclusion de groupes nationaux et locaux dans le secteur social sont des arguments de nature logistique.

Simultanément, le même document sur le fonctionnement interne précise que les leaders mondiaux et régionaux qui sont nommés au sein du CC mais qui ne sont pas en mesure de participer pleinement peuvent identifier un représentant afin que ce dernier assiste en leur nom aux réunions et que ce représentant peut être issu de n'importe quelle organisation ou région.

Nous, en tant que membres du Comité de coordination sommes également préoccupés par cet aspect du processus.

Nous ne pouvons accepter ce qui est suggéré au Comité de coordination dans la tentative de synthétiser les observations faites sur le projet de Directives sur le fonctionnement interne du MSC. Nous trouvons que c'est un manque de respect au processus que quelqu'un puisse déclarer unilatéralement que les différents points de vue sur la constitution des secteurs sociaux ne peuvent être harmonisés par consensus bloquant ainsi toutes les chances que la raison puisse prévaloir. Un processus transparent et démocratique commence par présenter de manière objective d'abord les opinions opposées, puis tente de trouver un terrain d'entente

entre les parties concernées. Rejeter les autres opinions sur la base de ses opinions personnelles est injuste et est la preuve d'une partialité dans le processus.

Notre question est simple: la disposition régissant les «Secteurs sociaux» va empêcher les organisations nationales et de base de participer à un espace qui est consacré spécifiquement à leur secteur, uniquement parce qu'ils ne appartiennent pas à une formation active au niveau mondial ? Par exemple, comment pouvons-nous expliquer à une organisation paysanne qui est en première ligne de la lutte pour leurs droits dans le monde rural, qu'ils ne peuvent pas rejoindre un espace intitulé "secteur social paysan" parce qu'ils ne sont pas membres d'une formation mondiale ? Cela défie toute logique. C'est de l'exclusion pure et simple et peut être facilement interprété comme une éviction d'organisations parce qu'elles sont petites et pauvres.

Nous devons nous souvenir que:

- i. une organisation nationale ou communautaire peut parfaitement exercer son droit d'association en ne rejoignant pas un réseau mondial et ce pour diverses raisons valables, comme par exemple :
 - La volonté de conserver son autonomie et son autodétermination
 - Le désir de ne pas perdre son identité dans un réseau mondial ou régional à grande échelle
 - Conserver son droit de penser et agir de manière indépendante, même dans le cas où leurs points de vue divergent.
- ii. Une soi-disant "petite" organisation peut avoir des partenariats plus globaux, elle peut entretenir des liens horizontaux et verticaux, en plus de recevoir des contributions et un partage de connaissances de la part de ses membres et des personnes partageant les mêmes idées que les grands réseaux d'envergure mondiale. Les exemples abondent de «petites organisations» qui ont une accréditation ECOSOC et ont démontré leur capacité et leur savoir-faire éprouvé dans le travail de mobilisation et d'information, non seulement vis-à-vis de leurs propres membres mais aussi au-delà de leur limites géographiques, en direction d'autres personnes qui ont une vision partagée.
- iii. Les "grands" réseaux sont eux-mêmes formés de "petites" organisations qui se rassemblent sur une base volontaire. Ce n'est pas une obligation que de les rejoindre. Personne ne peut imposer à tous les agriculteurs, ou aux femmes, ou aux consommateurs, ou aux travailleurs agricoles, etc. dans une région donnée de faire partie d'un grand réseau qui prétend les représenter dans cette région. Mis à part le fait que c'est une adhésion contrainte, qu'en est-il de ceux qui "ne font pas partie" de ces réseaux? Pourtant, l'espace MSC est consacré à la société civile, grande ou petite, comme cela est indiqué dans le document fondateur. Cet espace doit rester ouvert à tous.

- iv. Les grands réseaux ne sont pas sans leurs imperfections. Il existe des rapports démontrant que certains réseaux d'envergure ne fonctionnent pas de manière démocratique dans la sélection de leur leadership, dans leur pratiques d'inclusion ni de participation de leurs membres ni encore dans leur gouvernance.

Pour nous, le rôle des OSC tire sa légitimité de leur souci constant de garantir la solidarité sociale. Cela assoit les OSC dans leur rôle de facilitateur, en vue de permettre aux pauvres de revendiquer leurs droits - ainsi que, en tant que porte-parole auprès des gouvernements, de prendre en compte les préoccupations des exclus. Exclure des organisations de base et au niveau national simplement parce qu'elles ne sont pas membres d'organisations au niveau mondial est en contradiction avec les principes mêmes pour lesquels les OSC se battent.

Nous lançons donc un appel pour mettre fin à ce débat semeur de discorde. Un appel à respecter le droit des organisations nationales et de base à participer dans les secteurs sociaux auxquels ils appartiennent et même être désignés comme points focaux s'ils le souhaitent. Un appel à respecter leur intégrité et indépendance. Un appel à reconnaître leur précieuse contribution à la lutte globale pour la souveraineté alimentaire, même si elles ne font pas partie d'une quelconque organisation mondiale. Laissez-les interagir avec les organisations régionales et internationales et peut-être qu'ils finiront par décider de se joindre à elles de leur propre gré.

Ceci est en premier lieu et avant tout chose une question de principe. Rendez les dispositions sur les Secteurs sociaux véritablement inclusives. Nous disons non à l'exclusion de nos collègues OSC qui doivent bénéficier eux aussi de l'égalité des droits et des chances.

Ce que nous devrions faire est de nous encourager les uns les autres plutôt que nous déchirer entre nous. Penser globalement et agir localement est un slogan que nous aussi devrions adopter.

Enfin, nous demandons que cette lettre ouverte au MSC soit affichée sur le site Web de sorte afin que ce soit un processus transparent, ainsi que le document intitulé, "Fonctionnement interne du MSC".

Merci.

Cordialement,

Tony Tujan
Razan Zuayter
Christine Andela
Jamal Talab AlAmleh

Karim Akrouf
Sylvia Malari
Ujjaini Halim
Gertrude Kabusimbi Kenyangi
Sarojeni V. Rengam